



TecAlliance
PRESS RELEASE

TecAlliance s'engage comme plateforme de dématérialisation partenaire (PDP)

Ismaning, Allemagne, 31 mai 2023 – Évolution marquante pour les entreprises en France, la facturation électronique obligatoire pour toutes les transactions interentreprises entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2024. TecAlliance, expert en données et solutions pour le marché de la rechange automobile indépendante, s'engage comme plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) pour accompagner les entreprises à répondre à ces nouvelles exigences. Le 14 septembre 2023, lors d'un webinar gratuit, ses experts répondront à toutes vos questions au sujet de la mise en œuvre de la facturation électronique en France.

La nouvelle réglementation interdit aux entreprises d'échanger des factures électroniques directement entre fournisseurs et clients. Au lieu de cela, elles devront utiliser des plateformes de dématérialisation partenaire (PDP) ou la plateforme gouvernementale centralisée Chorus Pro, pour transmettre leurs factures électroniques à leurs clients. Pour se conformer à cette réglementation, les entreprises devront sélectionner un PDP pour toutes leurs factures entrantes et sortantes.

Le rôle d'un PDP est hautement spécialisé, assurant la stricte conformité selon un cahier des charges légal et technique. En outre, les PDP facilitent l'échange de données obligatoires sur l'état des paiements pour chaque facture avec Chorus Pro et les autres PDP connectés. La solution PDP de TecAlliance va au-delà de la conformité en offrant des services optionnels à valeur ajoutée tels que la conversion des messages depuis/vers les formats existants, la pré-validation, des fonctionnalités de reporting et des interfaces avec les systèmes ERP.

La nouvelle réglementation sera mise en œuvre par étapes, toutes les entreprises devant être en mesure de recevoir les factures électroniques au 1er juillet 2024. À compter de cette même date, les grandes entreprises ne pourront plus émettre d'autres factures que les factures électroniques. Au 1er janvier 2025, ce sera au tour des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Enfin, les PME suivront au 1er janvier 2026.

Le non-respect des obligations de facturation électronique entraînera des amendes substantielles. Il est donc impératif que les entreprises commencent à se préparer en amont pour assurer une transition en douceur. Le cas échéant, il s'agira de mettre à jour les logiciels de comptabilité et de facturation, de passer des processus de facturation papier aux processus de facturation électronique, des formats PDF aux formats de données structurées et, surtout, de sélectionner le bon PDP.

Le choix de TecAlliance comme PDP s'impose aux entreprises de la rechange automobile pour plusieurs raisons :

Facturation électronique fiscalement conforme à l'échelle internationale : TecAlliance a fait ses preuves en matière de contrôle continu des transactions et propose une solution conforme à la fois pour le marché français et pour les opérations transfrontalières. Avec une

expérience probante dans des pays avec un cahier des charges similaire tels que l'Italie, la Pologne et le Mexique, TecAlliance assure la conformité fiscale à l'échelle internationale.

Processus intégré de la commande à la facturation et aux retours : La solution de facturation électronique de TecAlliance s'intègre parfaitement à la suite TecCom, permettant aux entreprises d'échanger des données sur les articles et les prix, d'optimiser les stocks avec des propositions de commandes, de commander et de suivre l'exécution des commandes, ainsi que de gérer la logistique inverse. Ces processus sont entièrement automatisés et peuvent être intégrés de manière transparente dans les systèmes ERP existants.

Conçu pour les processus de la rechange indépendante : La solution TecAlliance est spécifiquement adaptée aux besoins des acteurs de la rechange indépendante. En respectant les standards de cette industrie, les entreprises peuvent réduire erreurs et opérations manuelles tout au long de leur processus – de la commande à la facture. La solution TecAlliance e-Invoicing est entièrement compatible avec les standards du marché de la rechange, à savoir tXML 2.5, EDIFACT D96.A CF et GOLDA.

TecAlliance propose un webinaire gratuit le 14 septembre 2023 de 10h à 10h30 pour s'informer sur la mise en œuvre de la facturation électronique 2024 : [s'inscrire au webinaire](#)

Plus d'informations sur la solution de facturation électronique de TecAlliance et sa compatibilité avec les nouvelles exigences légales françaises sont également disponibles sur le site : tec.al/facturation_electronique